

# Finance Utile démocratise l'investissement PME

Lancé en octobre 2009, [financeutile.com](http://financeutile.com) propose de participer au financement de start-up et PME de tous secteurs. Avec quatre sociétés financées depuis mars 2010 pour 800.000 euros, le portail prévoit de quadrupler ces chiffres en 2011

**E**n créant [financeutile.com](http://financeutile.com), Anne Saint Léger a souhaité étendre le concept du financement participatif à la finance. C'est une idée qui fait écho au développement progressif du marché de la finance solidaire, celui-ci prônant de donner du sens aux placements financiers (1). A noter que la troisième édition de la Semaine de la finance solidaire se déroule cette année du 3 au 10 novembre 2010 dans toute la France.

**Investir utilement et à frais réduits.** La plateforme propose à l'internaute de devenir, en quelques clics, micro-investisseur pour un montant minimal de 500 euros. Les particuliers investissent dans les jeunes entreprises de leur choix à l'aide des informations détaillées sur les sociétés présentes sur le site. Ils peuvent ensuite suivre en ligne le projet. Parmi les projets en cours, la société Cliris est spécialisée dans l'analyse du comportement du consommateur sur le lieu de

vente grâce à l'intelligence artificielle et à des algorithmes de traitement d'images. « *Nous avons souhaité que l'investissement se fasse en toute transparence, rendant l'internaute presque entrepreneur par procuration du projet qu'il finance, conformément aux souhaits qu'ont pu exprimer les épargnants durant la crise financière de 2008* », indique Anne Saint Léger.

Depuis le début de la levée de fonds en mars 2010, « *le ticket moyen observé est d'environ 3.000 euros. Tandis que certains n'investissent que 1.000 euros, d'autres apportent entre 10.000 et 40.000 euros. Nous avons également pu observer que nos investisseurs sont jeunes et que l'avantage fiscal obtenu est relativement faible puisqu'il s'agit du dispositif Madelin (réduction fiscale de 25 % du montant investi au titre de leur impôt sur le revenu). Nous en déduisons que l'intérêt des internautes pour ce type d'investissement se situe ailleurs, à savoir qu'ils ont l'impression d'investir utilement et en toute transparence pour l'économie* », relève-t-elle.

A noter que Finance Utile facture des frais relativement faibles, ceux-ci représentant 5 % hors taxes (HT) de l'investissement, aucun frais n'étant prélevés au titre de la gestion ou de la plus-value.

**Liquidité et rendement.** Concernant la liquidité de l'investissement, le site offre la possibilité aux internautes de revendre leurs participations à tout moment sur le marché de gré à gré de la plate-forme. « *Le pacte d'actionnaires peut également prévoir une faculté de rachat des titres par l'entrepreneur à l'horizon cinq ans sur la base d'un prix qui leur garantit, en cas d'exercice, un taux de rendement annuel compris entre 20 % et 30 %* », explique Anne Saint Léger.

Quant au rendement, Anne Saint Léger précise que, « *compte tenu de notre positionnement sur les jeunes sociétés, il serait imprudent de promettre une distribution de dividendes, les entreprises financées ayant intérêt à investir en recherche et développement ou en communication. Nous misons surtout sur la valeur de sortie des titres* ». ■

VALENTINE CLÉMENT

(1) Lire le dossier de *L'Agefi Actifs* n° 441, p. 10.